



Explications annexes Passerelle

Annexe 1

Fiche d'observation et d'information sur les interventions réalisées en service de garde éducatif à la petite enfance

Objectif:

- Décrire les manifestations comportementales de l'enfant au cours d'une journée type;
- Décrire les stratégies/moyens/matériel utilisés avec succès.

Style télégraphique (mots ou court texte), cases à cocher.

Facultative – permet de préciser certaines choses ou commentaires qui n'ont pas pu l'être uniquement avec *Le portrait*.

Elle peut être remplie par l'éducatrice ou l'éducateur.

Elle peut être utilisée par un(e) autre intervenant(e) pour noter des observations en cours d'année (observations objectives).

Annexe 2

Fiche d'observation complémentaire

Objectif :

- Décrire les manifestations comportementales de l'enfant dans son milieu.
- Malgré qu'il n'y ait pas de section spécifique pour cela, il est fortement recommandé de mentionner les stratégies utilisées avec succès.

Formule texte libre.

Facultative – permet de préciser certaines choses, de donner plus amples détails.

Elle peut être remplie par tout intervenant auprès de l'enfant (éducateur(trice), conseiller(ère) pédagogique, TES, professionnel(le)...).

Annexe 3

Message personnalisé

Objectif :

- Rendre tangible la Passerelle du milieu éducatif de la petite enfance vers le milieu scolaire
- Personnalise et humanise le travail fait en amont
- Rassure le parent (voit que les deux milieux se parlent)
- Donne une perche à l'enseignante du préscolaire pour initier son lien avec le parent

Mot positif et constructif qui peut :

- Indiquer au parent ce qu'il peut faire avec son enfant pendant l'été;
- Indiquer à son enseignante du préscolaire le caractère de l'enfant, les moyens à mettre en place rapidement en classe, le type de relation qu'a besoin cet enfant pour sa réussite, les intérêts, les jeux/thèmes préférés...

Formule texte libre ½ page avec fond coloré et festif.

Elle peut être remplie par l'éducatrice et remise au parent lors de la remise du 2^e portrait périodique en juin.

Ces informations (2^e portrait périodique et annexe 3) seront remises au personnel indiqué de la Passerelle.